

Comment s'apercevoir qu'une personne est victime de maltraitements dans son entourage?

- Changement important dans son comportement (agressivité, isolement, etc)
- Apparition de marques suspectes sur son corps ou douleurs physiques
- La présence d'une forte anxiété
- Changement brutal physique (prise ou perte de poids)
- Crainte face à certaines personnes, besoin de cacher son corps
- Perte de motivation dans la pratique sportive et dans le cadre scolaire

Vers qui me diriger pour faire un signalement ?

Protection administrative
SDJED Dir. Dép.
Cohésion Sociale
Conseil Départemental
Services de l'ASE
PMI- 119 CRIP

Protection Juridique
Procureur de la République
Police
Gendarmerie



Il existe des associations là pour vous aider, vous soutenir, vous diriger vers des professionnels. Médecins, psychologues, avocats.



Numéro d'urgence pour enfants en danger : 119

LA PAROLE EST LIBÉRÉE
APPRENONS A L'ÉCOUTER



Qui est concerné.e?

Comment en parler?

À qui en parler?

Comment savoir si j'ai été ou si je suis victime?

Les maltraitements dans le sport

Tout ce qu'il faut savoir



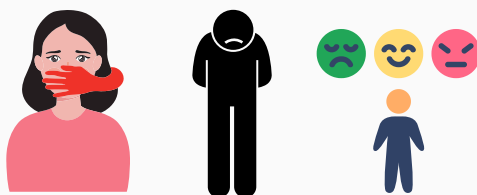
Comité départemental de natation Rhône - Métropole de Lyon

FRANCE Natation

Crédit Mutuel



Les grandes lignes



Il existe deux types de violences:

Les violences **interpersonnelles**. Elles se définissent par l'acte d'autrui sur soi (agressions, maltraitances, abus, menace, harcèlement).

Les violences **auto-dirigées**. Elles se définissent par des souffrances que la victime s'inflige elle-même (malnutrition, dopage, déshydratation).



Les quatre types de maltraitances présentes dans le domaine sportif:

- Les maltraitances **physiques** correspondent à des atteintes de nature physique qui compromettent le bien-être des athlètes. Elles peuvent se caractériser par des actions de secouer, pousser, attaquer, frapper un.e sportif.ve.
- Les maltraitances **psychologiques** sont un ensemble de comportements ou d'actes verbaux visant à exclure, intimider, dévaloriser, terroriser un.e sportif.ve. Elles peuvent se caractériser par la menace d'abandon d'un.e athlète, par des manières de communiquer agressives, par l'isolement social, l'ignorance des demandes et besoins de l'athlète, la non prise en considération de la fatigue physique et mentale de l'athlète.



- Les violences **sexuelles** sont un ensemble de comportements visant un individu à obtenir ou tenter d'avoir des relations sexuelles, des attouchements ou du harcèlement envers un.e sportif.ve. Elles se caractérisent par la pénétration par voie orale, vaginale ou anale d'un.e sportif.ve, par l'exhibitionnisme, par la pornographie et enfin par des discussions non consenties au sujet de relations sexuelles.
- Les **négligences** représentent des « défauts d'encadrement d'un.e athlète pouvant entraîner des abus physiques, sexuels ou psychologiques, attitude permissive à l'égard de comportements antisociaux ou criminels, abandon d'un.e athlète, absence de traitement de problème psychologiques ou psychiatriques et négligence médicale ». Elles se caractérisent par un abandon de l'athlète lors d'un déplacement sportif, par la demande d'exclusion entière d'un projet scolaire, par la non prise en charge psychologique d'un.e athlète dans le besoin ou par l'acceptation de violence d'un.e athlète envers un.e autre.



Où trouver des informations pour m'aider ?

Connaîs-tu les ressources sur le site de la Fédération Française de Natation au sujet des maltraitances?



Non pas du tout... Peux-tu m'aider à les trouver?

Rends-toi sur le **site officiel** de la FFN, pas extranet. Dans la barre de recherche, écris "Éthique et intégrité FFN"



Ethique et intégrité ffn - lutte contre les maltraitances et discrimination dans le milieu de la natation

Tu trouveras tout ce que tu cherches dans cet onglet. Mais n'oublie pas, si tu es victime ou si tu as vu quelque chose parles-en directement à un adulte de confiance.